



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 21.03.2024 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 21.03.2024 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ

Absents excusés : E. LEE. MC.COUTURIER

Secrétaire de séance : P. ECAILLE

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

NUMERO	OBJET	DECISION
2024.014	Vote du budget primitif 2024	approuvée
2024.015	FDL 2024	approuvée
2024.016	APC	approuvée
2024.017	Gîte d'étape	approuvée
2024.018	Renouvellement de la convention sur la télétransmission des actes soumis à la Préfecture	approuvée
2024.019	Déclassement de la parcelle B 1868 du domaine public et annonce d'intention de vente au propriétaire limitrophe	approuvée

2024.020	Approbation du programme prévisionnel d'actions par l'ONF	approuvée
2024.021	Approbation de l'état d'assiette des coupes forestières de l'année 2024	approuvée
2024.022	Déclaration sans suite de l'appel d'offre pour la maîtrise d'oeuvre des Bains douche et du Murganier	approuvée
2024.023	Créations des ZAEnR	approuvée
2024.024	Convention de lutte contre le frelon asiatique	approuvée

Mijoux, le 27.03.2024

Martine VIALLET, maire